

Maxime COMONT
Agent Administratif des Impôts

3C FINANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.338.620 euros
Siège social 4 rue Gambetta - 93400 Saint Ouen
479 906 596 RCS BOBIGNY
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE EN DATE DU 29 AVRIL 2010**

EXTRAIT

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

L'an 2010,
Le 29 avril,
à 10h,

Après avoir rappelé que

- par sept jugements en date du 13 août 2009, le Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre des sociétés du Groupe Safig,
- dans ce contexte, la société Jouve s'est rapprochée de la Société afin de lui proposer la reprise de l'ensemble du Groupe Safig à ses côtés dans le cadre d'un plan de redressement par voie de continuation du Groupe Safig dont le projet a été soumis pour homologation (l'"**Homologation**") au Tribunal de Commerce de Bobigny lors de l'audience du 20 avril 2010 (le "**Plan**"),
- le Plan prévoyait, sous réserve de l'Homologation, que la Société procède à certaines opérations de restructuration de son capital (l'"**Opération**"),
- l'assemblée générale des associés de la Société a adopté en date du 19 avril 2010 (l'"**Assemblée Générale**") l'ensemble des résolutions portant sur l'Opération, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive de l'Homologation du Plan, et a conféré tous pouvoirs au Président du Directoire pour en constater la réalisation.

Monsieur Jean-Pierre Daniel Six, en qualité de Président du Directoire de la Société et utilisant ainsi les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale, prend les décisions suivantes

Première décision

Constatation de l'Homologation du Plan

Le Président du Directoire prend acte de l'Homologation du Plan intervenue par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 27 avril 2010 et constate ainsi, à la date de jour, la réalisation de la condition suspensive stipulée dans les résolutions de l'Assemblée Générale relatives à l'Opération et, en conséquence, la réalisation de l'Opération comme indiqué dans les décisions qui suivent.

Deuxième décision

Division de la valeur nominale des actions

Le Président du Directoire, en conséquence de l'Homologation du Plan, constate la réalisation définitive de la division de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société de dix (10) à un (1) euro chacune, tel que décidé par l'Assemblée Générale.

Troisième décision

Réalisation des opérations de restructuration du capital

Le Président du Directoire, en conséquence de l'Homologation du Plan,
et ayant pris connaissance des bulletins de souscription et certificats de dépositaire remis à la Société au cours de l'Assemblée Générale,

constate la réalisation ce jour de chacune des opérations de restructuration du capital visées de la sixième à la vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale de sorte qu'à la suite de chacune des opérations qui y sont prévues, le capital social de la Société s'élève désormais à cent mille euros (100.000€), et est réparti entre les personnes et dans les proportions figurant en Annexe 1.

Le Président du Directoire constate en conséquence la modification de l'article 7 des statuts de la Société comme suit

« Article 7- Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 euros divisé en 100.000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. »

Quatrième décision

Adoption de nouveaux statuts

Le Président du Directoire, en conséquence de l'Homologation du Plan, constate l'adoption définitive par la Société des nouveaux statuts tels que figurant en Annexe 2 au présent procès-verbal.

Cinquième décision

Emission de bons de souscription d'actions

Le Président du Directoire, en conséquence de l'Homologation du Plan, et ayant pris connaissance des bulletins de souscription et certificats du dépositaire remis à la Société au cours de l'Assemblée Générale, constate la réalisation définitive de l'émission et de la souscription par les personnes et dans les proportions figurant en Annexe 3 au présent procès verbal, de 39.946 bons de souscription d'actions de la Société d'une valeur nominale 0,15 euros chacun (les « BSA ») donnant droit chacun au profit de leur titulaire à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de un (1) euro dans le capital de la Société.

Sixième décision

Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Le Président du Directoire, en conséquence de l'Homologation du Plan, et prenant acte de la démission de Monsieur Bruno Guénin de ses fonctions de membre et président du Conseil de Surveillance et de la démission de Monsieur François Barbier de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance, constate l'entrée en fonction ce jour, et pour une durée de cinq (5) ans qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des nouveaux membres du Conseil de Surveillance désignés par l'Assemblée Générale, à savoir

- (i) Monsieur Pierre Vincent Debatte, né le 14 avril 1962 à Lille (59), de nationalité française, demeurant 5 avenue Carnot, 92330 Sceaux ;
- (ii) Monsieur Philippe Bonneaud, né le 18 septembre 1949 à Paris (14^{ème}), de nationalité française, demeurant 4, rue le Val Sablon à Chatou (78400) ;
- (iii) Monsieur Bruno Guénin, né le 28 mai 1947 à Paris (16^{ème}), de nationalité française, demeurant 53 rue des Ternes, 75017 Paris ; et
- (iv) la société 21 Centrale Partners, société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français au capital de 1.427.925 euros, dont le siège social est situé 9 avenue Hoche, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 421 257 270 RCS Paris, représentée par Monsieur François Barbier

Septième décision

Pouvoirs pour les formalités

Le Président du Directoire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Directoire.

Le Président du Directoire
Monsieur Jean-Pierre Daniel Six